



Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

Autres questionnements

- **À terme faut-il espérer un pôle éducation au même endroit ?**

Réponse :

La possibilité d'un « pôle éducation » regroupé à terme sur un même lieu a été étudiée et a fait l'objet d'une analyse. Cependant, elle a été écartée pour le moment, mais il est envisagé dans le futur projet que celui-ci soit intégré dans la réflexion.

Quant au centre de loisir, il restera au village, car Il s'agit d'un cadre unique qui permet de garder cette notion de « vacances ».

- **Pour les voisins à proximité de la future maternelle :**

-Passage des engins pendant les travaux

-Nuisance, poussière, bruit, trafic routier aux chemins des Gonnardières

Réponse :

Même si la zone choisie est peu entourée, il est évident que les riverains les plus proches du chantier subiront des nuisances pendant les travaux. La municipalité tient à ce que les riverains soient informés. Dans la phase de consultation des entreprises, nous insisterons sur les critères de propreté et du respect des habitations voisines.



Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

Autres questionnements

- **L'effectif de l'école est (et sera) en augmentation d'ici 2025. Comment gérer l'équipement actuel en attendant 2025 ?**
- **Les résultats des études prospectives sur l'évolution des effectifs de l'école maternelle ?**

Réponse :

Les projections réalisées concernant le nombre de naissances tendent à montrer que les effectifs seront au minimum stables sur les 3 prochaines années (123/125 enfants à l'école maternelle).

Pour cette raison la direction académique de l'éducation nationale a acté la création d'un poste d'enseignant supplémentaire à l'école maternelle de Champ-sur-Drac (information reçue le 14 février). Le Maire y est favorable et met tout en œuvre pour que les enfants soient accueillis et que les professionnels travaillent dans de meilleures conditions, d'où le projet de construction d'une nouvelle école maternelle. L'ouverture d'une cinquième classe permettra de passer d'un effectif de 30/31 enfants par classe à 25.

- **Le résultat de l'audit énergétique pratiqué sur le bâtiment (école maternelle) si celle-ci a été réalisée ?**

Réponse :

Une audit énergétique effectuée en 2010 par le bureau technique Véritas avait listé des pistes d'amélioration :

- le remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage : les travaux ont été effectués depuis
- le remplacement de la chaudière par une chaudière à haut rendement : ces travaux n'ont pas été effectués à ce jour, car le coût (environ 16 000 euros) est trop élevé par rapport à l'économie estimée (environ 500 euros/an).
- la programmation hors gel les WE pendant les vacances : cela a été effectué, mais en mode réduit pour permettre aux équipes de service de pouvoir intervenir pendant les vacances scolaires et effectuer les remises en état.

Pour information, le coût des dépenses énergétiques (gaz + électricité) était de 7 732 euros en 2017 et est de 6 808 euros/an en 2020



Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

Autres questionnements

- **La nature des investissements et le coût pour réduire la facture énergétique ?**

Réponse:

La mairie a remplacé les huisseries (fenêtres, portes) pour un montant de :

- 8 340 euros en 2012

- 6 480 euros en 2018

Par ailleurs, en 2018, il y a eu la mise en place des leds pour un montant 1 761 euros

- **La valeur de l'argument PPRT dans le contexte locale (école de Jarrie) et l'éventualité de la reutilization des locaux ?**

Réponse :

Le bâtiment de l'école maternelle est situé dans le périmètre B1 du PPRT, il n'y a donc pas d'extension possible et les ERP (établissements recevant du public) difficilement évacuables y sont interdits. Seul, avec une dérogation, un bungalow (à raccorder) pourrait être mis en place. Ce qui ne correspond pas à une solution très adaptée pour des enfants en bas âge.

Par ailleurs, nous rappelons que la zone de la maternelle actuelle est aussi soumise à des risques naturels (barrage notamment). Ainsi, se rapprocher des zones de repli en cas de crise (complexe sportif, village) permettrait aux jeunes enfants d'y accéder beaucoup plus rapidement en cas d'incident.

Dans ce contexte, le déplacement de l'école maternelle hors de la zone de risque s'impose à la commune en tant que maître d'ouvrage public.



Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

Autres questionnements

- **Pourquoi aujourd'hui ne nous parler que de l'école maternelle alors que le projet «écoles» est avec un S ? Et que dans cette présentation vous dites justement que c'est un « commencement » que de commencer par la maternelle ?**

Réponse :

Les écoles de demain : un projet en plusieurs étapes.

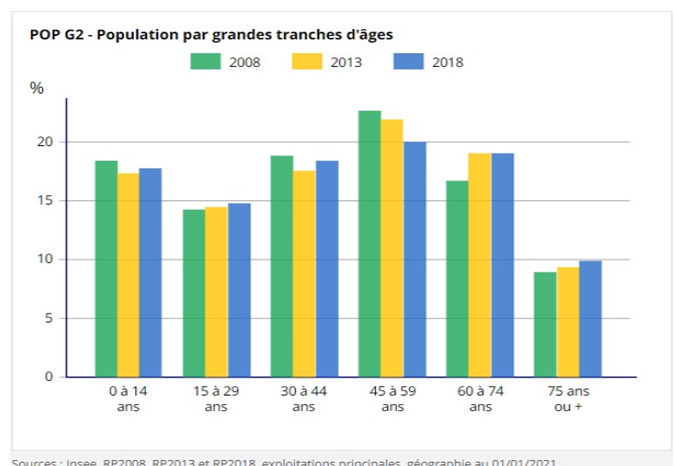
Réaliser un groupe scolaire demande du temps et de la réflexion. La première étape du projet est consacrée à l'école maternelle, car elle paraît de manière évidente la priorité aujourd'hui.

Parallèlement, une réflexion a été lancée en 2018 sur le regroupement des groupes scolaires (Gonnardières et Pavillon). Ce projet est toujours à l'étude avec différents scénarios qui demandent un travail approfondi.

- **Actuellement les données démographiques montrent plutôt une baisse et un vieillissement de la population, est-ce donc pertinent ?**

Réponse :

Comme nous pouvons le voir dans le graphique, le vieillissement de la population n'est pas flagrant, il s'agit d'un phénomène d'ordre général qui touche l'ensemble du pays. Au niveau local, notre ville a vécu ces dernières années un accroissement d'installation de familles avec notamment la réalisation du complexe du Grand verger. De plus, ce projet est pensé pour les cinquante prochaines années, le bâtiment actuel de l'école maternelle ne peut plus être agrandi et ne permet plus de répondre convenablement aux modes d'éducation d'aujourd'hui, mais surtout de demain.





Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

Autres questionnements

- **L'objectif de construire avec vous nos écoles de demain est vertueux. Le avec vous représente combien de citoyens chenillards ?**
- **Comment faites-vous participer la population ? BRAVO !**

Réponse :

Merci pour votre encouragement.

La mise en œuvre d'un projet comme celui-ci demande une réelle expertise et est soumise à une réglementation stricte (code des marchés publics*). En amont du lancement effectif du projet, il a été indispensable de mener un recueil des besoins. Ce recueil des besoins a dû être réalisé par des professionnels.

Afin de mener ce travail méticuleux, la municipalité a confié cette mission à des professionnels de terrain. Elle a alors constitué un groupe de travail composé de techniciens de l'éducation et de l'animation ainsi que des services techniques.

Par ailleurs, il a été aussi primordial, au stade du recueil des besoins d'associer les enseignants et la directrice de l'école maternelle, les ATSEM, la directrice du SICCE (relais petite enfance), les animateurs, le responsable des services techniques, les agents d'entretien et de service. Tous ont été sollicités lors de réunions de préparation sur le projet afin de recueillir leurs besoins et remarques. Avant les vacances d'hiver, une autre réunion a été effectuée et des membres de l'APE y ont assisté. Finalement, cela représente plus d'une trentaine de professionnels qui ont pu s'exprimer, à ce jour, pour construire l'école de demain.

Comme il s'agissait d'un recensement technique qui exigeait une expertise sur le sujet, la population au sens large n'a pas été associée au moment de l'étape du recueil des besoins. Nous sommes au début du projet et comme indiqué à plusieurs reprises, la volonté est d'informer les Chenillards des grandes avancées. Ainsi, d'autres réunions publiques auront lieu pour exposer au plus grand nombre les évolutions du projet.

Parallèlement, tout le long du développement du projet, soyez sûrs que la mairie associera les personnes en mesure d'apporter une valeur ajoutée à cette réalisation d'envergure.

Enfin, ce groupe de travail est accompagné et suivi par une architecte programmatrice, assistante à maîtrise d'ouvrage. Son rôle consiste à assurer l'interface entre le maître d'ouvrage (la commune) et l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de la conception et de la réalisation du projet.



Réponses aux questions sur la nouvelle école maternelle

Autres questionnements

- **Quel est le budget ?**
- **Les différentes simulations de coût entre les scénarios possibles ?**
- **L'enveloppe approximative du coût de ce transfert ?**

Réponse :

La volonté de la municipalité est de garder une situation financière saine pour l'avenir. Un budget prévisionnel est en cours d'étude et nous pourrons vous apporter des éléments dans les prochains mois. Néanmoins, la crise que nous traversons perturbe les projections et de nombreux paramètres sont en prendre en compte et notamment l'inflation et l'explosion du coût des matériaux, ainsi que les nouvelles réglementations environnementales RE2020. La municipalité vous tiendra informé des choix effectués sur les futures projections. L'enveloppe précise sera connue seulement au moment du choix de l'architecte. Il est également à noter qu'un projet comme celui-ci peut bénéficier de subventions qui interviendront généralement 2 à 3 ans après le projet.

- **Les effectifs des écoles à la rentrée 2021-2022 ? Maternelle/Pavillon/Gonnardières**

Réponse:

Maternelle = 124 élèves

Pavillon = 104 élèves

Gonnardières = 102 élèves

- **Le nombre de dérogations accordées pour des enfants extérieurs à Champ ? et le nombre d'enfants de Champ scolarisé dans une autre commune ?**

Réponse:

Actuellement, il y a :

-15 enfants extérieurs à la commune scolarisés à Champ-sur-Drac.

-5 enfants habitant à Champ-sur-Drac scolarisés en dehors de la commune (y compris les classes ULIS).